



Violences conjugales : définitions, mécanismes, enjeux et rôles de l'Unité Médico-Judiciaire

Société Médicale de Pau et du Béarn
20 février 2020

Dr J. HIQUET

Médecin légiste, expert judiciaire

Unité Médico-Judiciaire CH de Pau

Définitions

« Processus au cours duquel un partenaire utilise la force ou la contrainte pour perpétuer et/ou promouvoir des relations hiérarchisées et de domination.

Ces comportements agressifs et violents ont lieu dans le cadre d'une relation de couple (entre époux, conjoints ou ex partenaires) et sont destructeurs quel que soit leur forme et leur mode »

Violences conjugales = violences entre partenaires intimes



Définitions

→ Le conflit conjugal

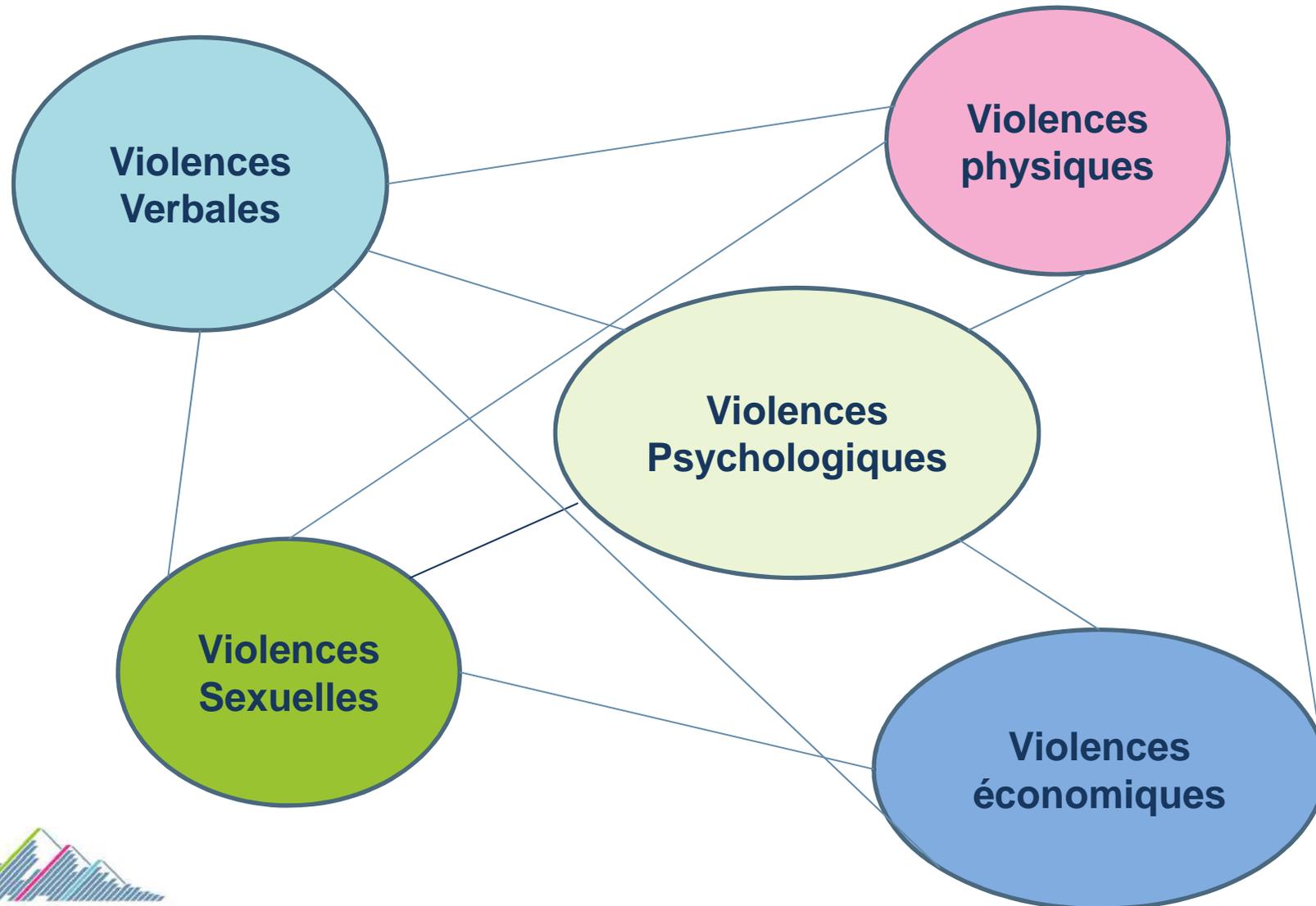
- Situation qui implique un certain niveau d'interactions et de débat
- Il peut
 - Entraîner une négociation
 - Faire évoluer des points de vue

→ La violence conjugale

- Processus de domination au cours duquel l'un des deux conjoints installe et exerce une emprise sur l'autre
- Rapport dominant/dominé



Typologie des violences

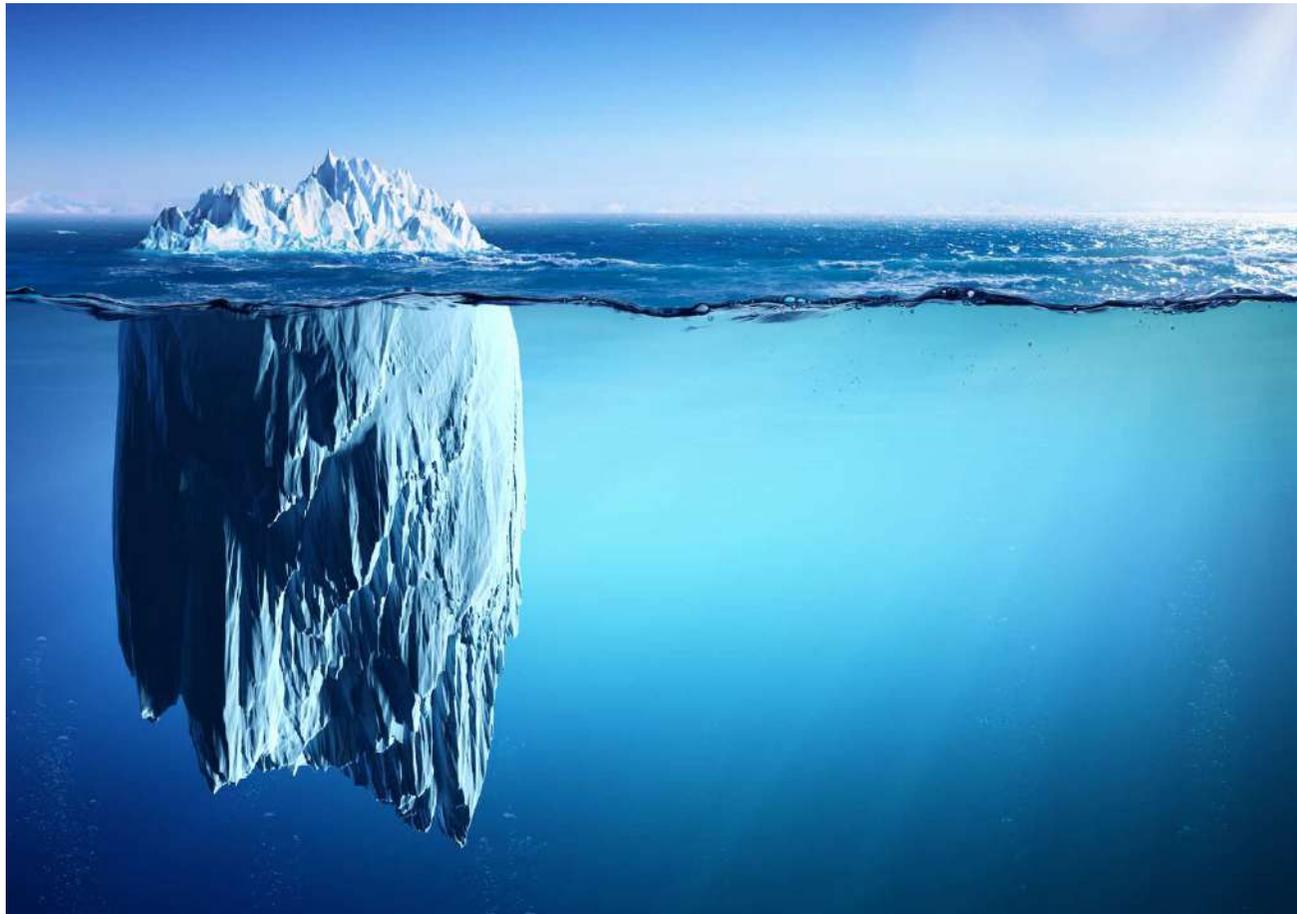


Typologie des violences

- **Violences verbales** (injures, ton autoritaire)
- **Violence psychologiques** (menaces, humiliations, dévalorisations, domination et isolement progressif social puis familial)
- **Violences physiques** (de la bousculade à l'homicide)
- **Violences sexuelles**
 - 2006 : reconnaissance du viol entre époux
 - 2010 : disparition de la présomption de consentement
- **Violences économiques** (privation de moyen(s) de paiement, détournement de salaire)



Repères épidémiologiques



Repères épidémiologiques

« *huis clos conjugal* »

=

espace au sein duquel les violences à l'encontre des femmes sont les plus nombreuses

1 300 000 femmes

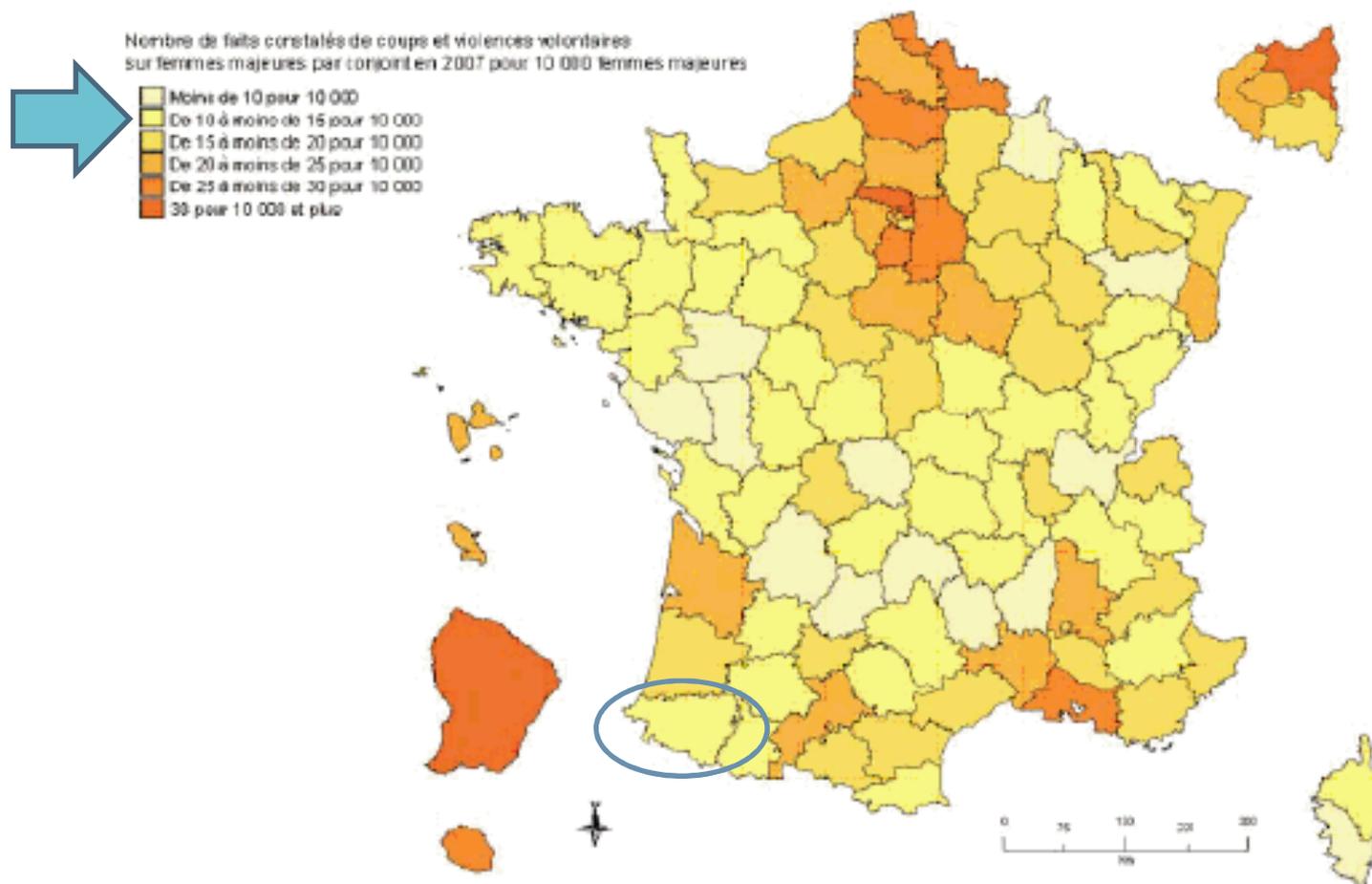
- **Violences psychologiques (23,5%)**
- Violences verbales (4%)
- Violences physiques (2.3%)
- Violences sexuelles (0.8%)

- Violences au cours des 12 derniers mois :
 - **51% des femmes**
 - **48% des hommes**

Chiffres sous estimés



Repères épidémiologiques



Source : Extractions sur les violences par conjoint, DCSP, DGGN et préfecture de Police de Paris ; Estimations de populations au 1^{er} janvier 2006, INSEE ; Estimation du nombre de faits constatés sur femmes majeures, OND.



Qui sont les auteurs et les victimes?

- Grande majorité :
 - Auteurs = hommes +++
 - Victime = femmes
- Mais pas toujours !
 - Hommes victimes
 - 2,89% (2586 dossiers)
 - Phénomène mal connu et peu renseigné
- Lien avec la victime :
 - 80% : conjoint/concubin +++
 - Les « ex » (séparation = période à risques !!!!)



Facteurs de risques

- Etude complexe
- Données riches mais prudence
 - Faiblesses méthodologiques
 - Manque d'harmonisation
- Notion de « *contextes à risques* »
- Phénomène multifacettes



Contextes à risques

- **Caractéristiques individuelles**
 - Femmes jeunes (↓ avec l'âge)
 - Grossesse
 - Handicap
 - Pathologies psychiatriques (auteur/victime)
 - Consommation de toxiques (alcool +++)
 - Antécédents de violences (enfance/adulte)
 - Inactivité professionnelle
 - Populations immigrées

- **Caractéristiques liées au couple**
 - Mise en couple précoce
 - Différence d'âges
 - Différences de revenus



Phénomène ubiquitaire

Violences non spécifiques à un groupe social déterminé

Profession	VICTIME		AUTEUR	
	Violences graves	Violences très graves	Violences graves	Violences très graves
Artisans, commerçants, agriculteurs, chef d'entreprises	6.6	1.1	6.4	2.2
Cadres	6.1	2.6	4.9	2.2
Professions intermédiaires	6.8	1.5	6.9	2.9
Employés	6.3	2	7.5	2.2
Ouvriers	4.6	3.3	6	1.9
Inactifs ou chômeurs	7.6	2.8	8.1	2.8
Dont chômeurs non indemnisés	9.7	4.3	8.2	8

Le cycle de la violence



Mécanismes

L'emprise

- Violence psychologique chronique
- Alternance de violences/affections → « *brouillage de la victime* »

- Messages contradictoires
 - → « *Paralysie cérébrale* »
 - → Perte de l'esprit critique
 - → Incapacité à réagir

- Mécanisme renforcé par l'isolement +++



Conséquences

- Conséquences multiples
 - Victime
 - Enfant(s) témoin(s)

- Femmes victimes
 - Vie sociale et professionnelle altérées
 - Problèmes de santé (≠ 60% en plus)
 - Dépenses de santé (prescriptions, hospitalisations, arrêts de travail)

France : 2472 millions €/an (**39€/habitant/an**)

Enjeux majeur de santé publique +++



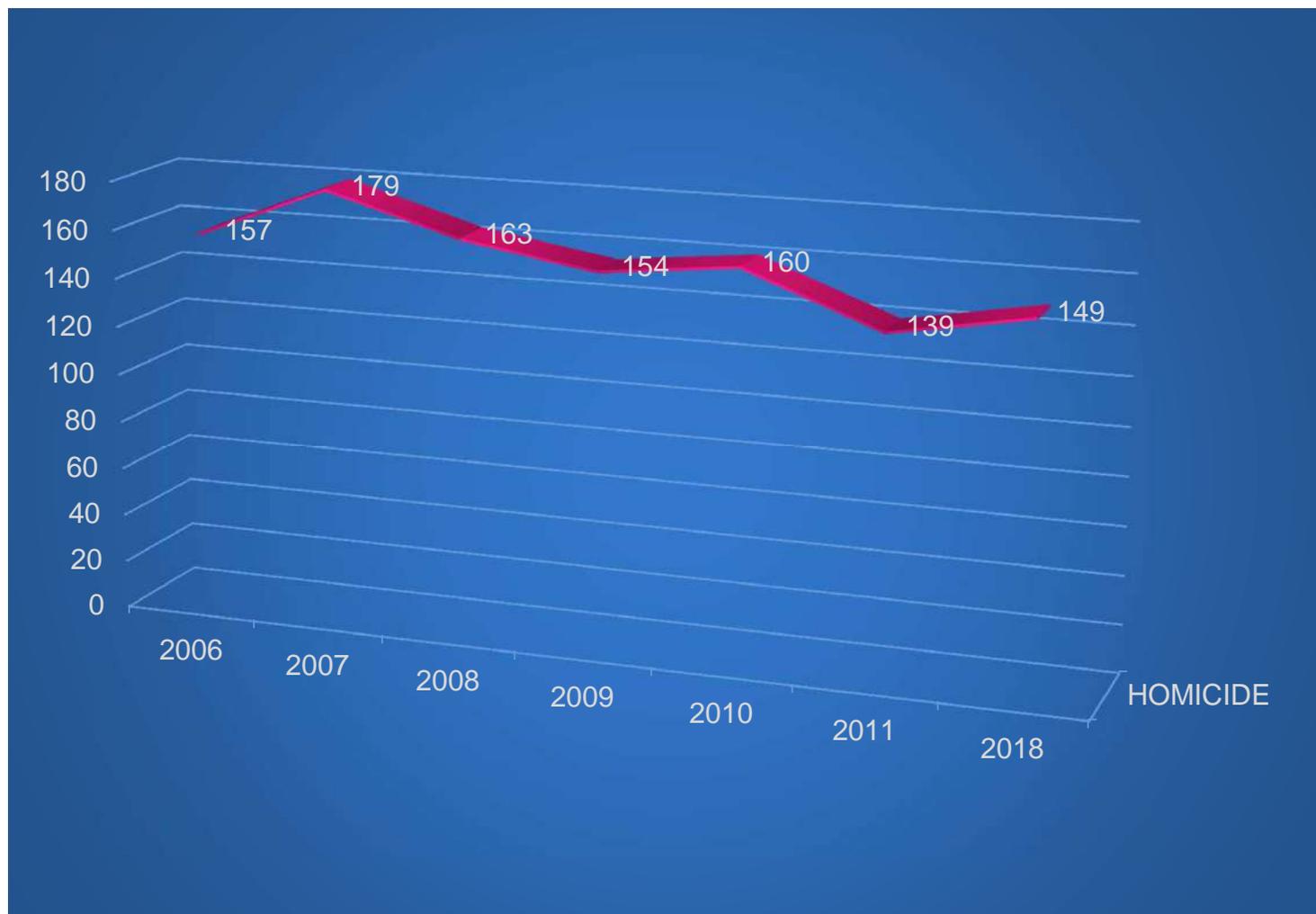
Conséquences

- Lésions physiques
- Troubles psychologiques
- Addictions
- Troubles gynécologiques et obstétricaux
- Déséquilibres de pathologies chroniques
- Répercussions professionnelles (perte d'emploi)

- Cas extrêmes : Décès ...
 - Homicides conjugaux
 - Suicides



Evolution des homicides conjugaux





Unité Médico-Judiciaire Présentation (rapide!)



Localisation et compétences

- Centre Hospitalier de Pau
 - Pôle urgences
 - Proximité immédiate des urgences adultes
- Juridiction de rattachement
 - Tribunal judiciaire de Pau
 - Tribunal judiciaire de Tarbes : viols
- Réquisitions
- Lieu de consultations (pas d'hospitalisation +++)



Composition

Fonctionnement pluridisciplinaire

- 4 médecins
- 6 infirmières
- 2 psychologues
- APAVIM
- 4 AMA
- 1 cadre de santé



Fonctionnement

- 7j/7 et 24h/24
 - Ouverture : lundi/vendredi 8h-18h
 - En dehors : astreinte médicale uniquement via le standard du CH

- Parcours victime :
 - Pré entretien IDE → examen médico-légal → psychologue/APAVIM
 - IDE = fil rouge





Unité Médico-Judiciaire & Violences conjugales



Genèse du projet

- Réforme de la médecine légale (2011) : UMJ
 - Prise en charge pluridisciplinaire
 - Procédures judiciaires uniquement
- Quid des autres victimes ?
 - Parcours complexe
 - Répétitions du récit traumatique
 - Prises en charge non spécialisées
 - Perte de temps => perte de preuves +++



Genèse du projet

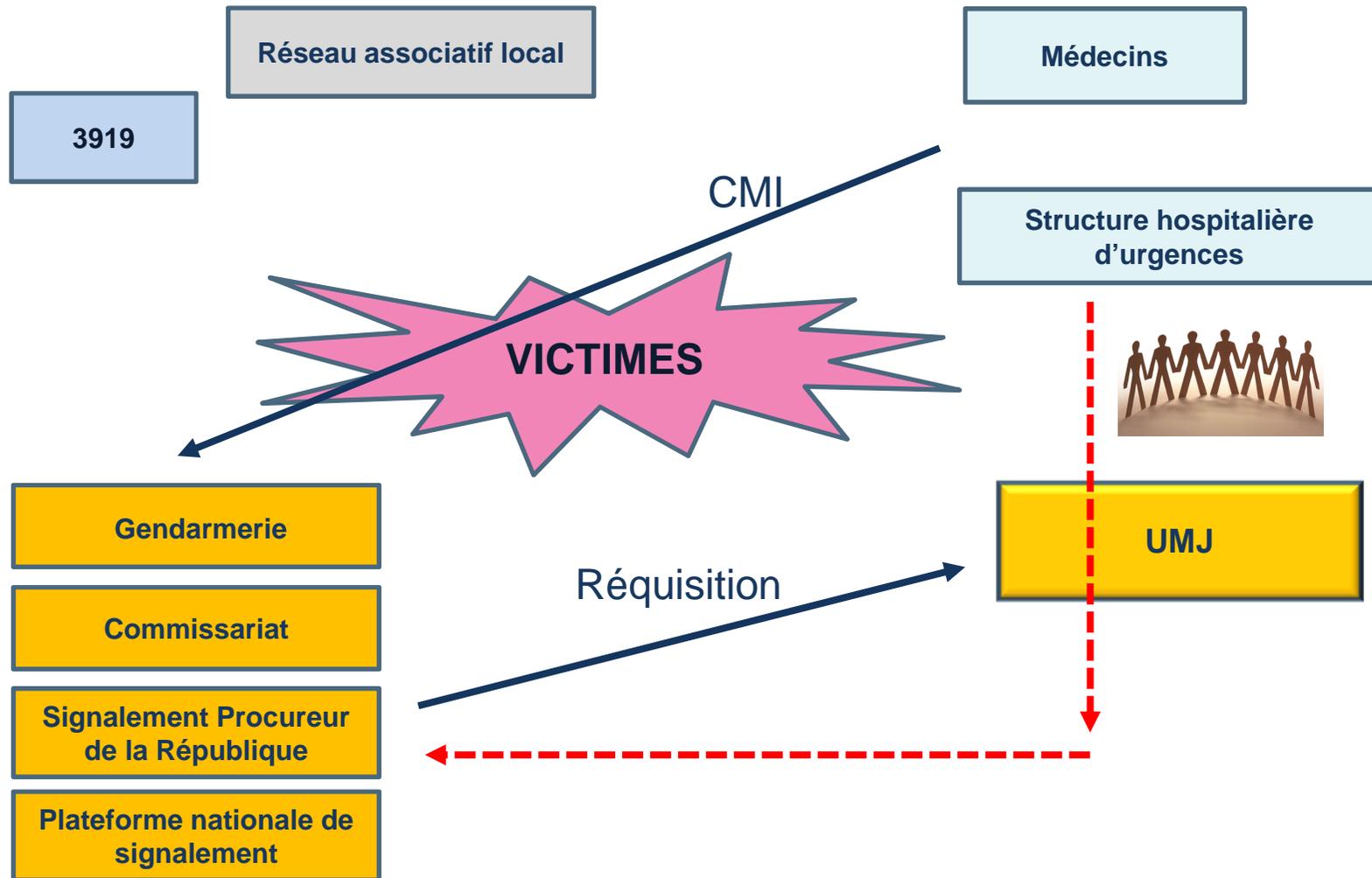
- 2019 (S1) : réflexion conjointe Hôpital – Justice
 - **Faciliter l'accès à la plainte**
 - **Préserver les preuves**

- 2019 (S2) :
 - Groupe de travail Hôpital / Justice / Police / Gendarmerie
 - Grenelle des violences conjugales

- 2020 (S1) : mise en œuvre



Schéma actuel



Finalités

- Proposer aux victimes de :
 - Violences conjugales
 - Violences sexuelles
- Structure hospitalière d'urgences
- **Aide à la judiciarisation ou préservation des preuves**





La procédure pré plainte

Population cible

- Sujets majeurs non vulnérables
- Violences commises par partenaire intime
- Souhaitant déposer plainte



Mise en œuvre



Ressort du Tribunal de Grande Instance de Pau

**Lieu de
commission
des faits**

**Lieu de
résidence de
la victime**



Victime au urgences

UMJ

Evaluation conjointe de la situation

Consultation « violences conjugales »

Souhait de déposer plainte

Envoi formulaire pré-plainte + questionnaire après contact téléphonique avec OPJ

Réquisition

Examen médico-légal

Médecin légiste + IDE

Psychologue

APAVI M

RDV audition





La procédure conservatoire

Population cible

- Sujets majeurs non vulnérables
- Deux cadres situationnels
 - Violences commises par un partenaire intime
 - Violences sexuelles commises quelque soit le lien victime/agresseur
- Ne souhaitant pas déposer plainte



Mise en œuvre

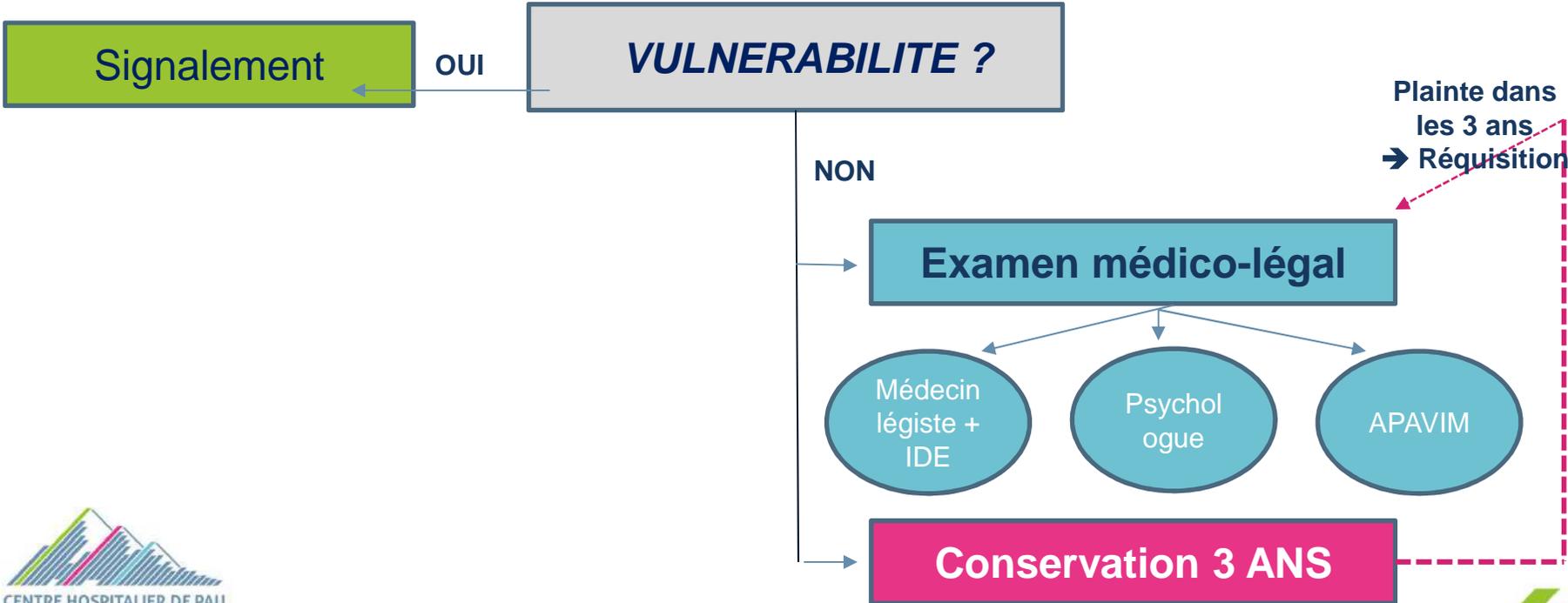
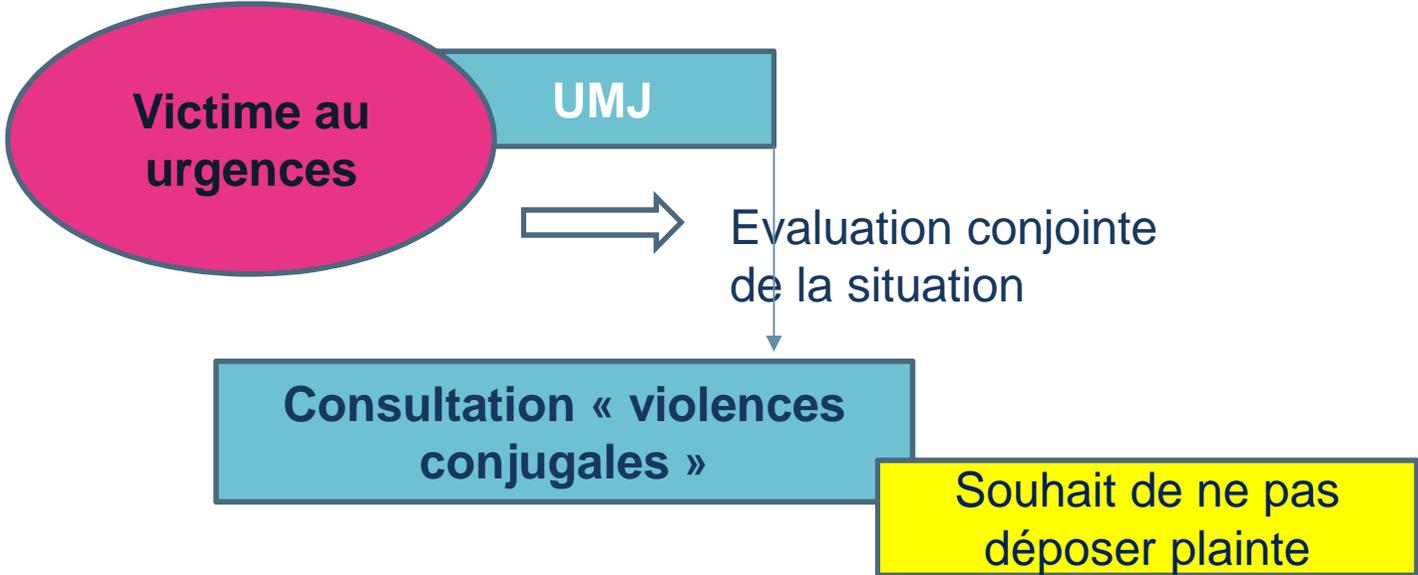


Ressort du Tribunal de Grande Instance de Pau

**Lieu de
commission
des faits**

**Lieu de
résidence de
la victime**





Conservation

- Durée : **TROIS ANS**

- Preuves :
 - **Rapport médico-légal + Photos** (archivage dématérialisé sécurisé)
 - **Prélèvements :**
 - Toxicologie et biologie moléculaire
 - Stockage sécurisé

- Pas de remise du rapport à la victime ou à des tiers

- Au-delà : destruction



Mise en œuvre

- Janvier 2020

- Moyens constants

- Deux temps :
 - S1: Centre Hospitalier de Pau
 - S2 : Extension au RTU et aux médecins généralistes

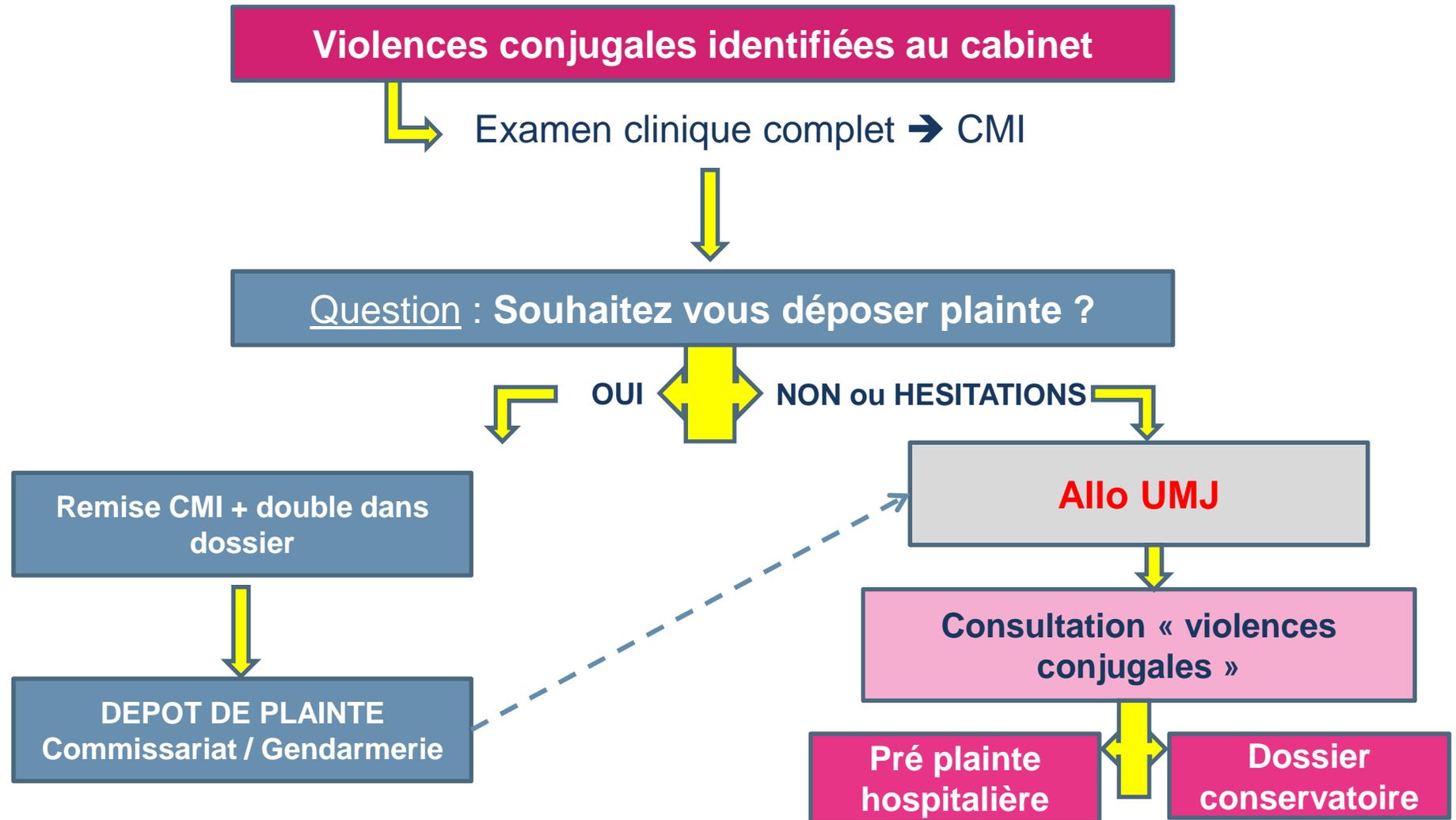


Réflexes pratiques

- Au moins un cas par jour....
- S'astreinte à poser la question
 - De façon systématique dans les contextes à risques +++
 - Face à certaines plaintes non expliquées
- Difficultés : lien avec UMJ



En pratique





CENTRE HOSPITALIER DE PAU

Établissement support du Groupement
Hospitalier de Territoire **Béarn et Soule**

Merci de votre attention

